Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

Séance du 12 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement

dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BARTOLI, son Maire

DEPARTEMENT DE CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

DE SARTENE

Date de la convocation : 05/04/2024 Date d'affichage : 05/04/2024

Membres en exercice : 10 Membres présents :

Pour: Contre: Abstention:

Présents:

Absents excusés:

Pouvoir de

Secrétaire de séance :

Objet: DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS 2023 M 57.

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution de Compte Administratif de l'exercice 2023 conformes au Compte de Gestion, et demande au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat excédentaire de l'exercice 2023	=	136 325.88
Résultat excédentaire de l'exercice 2022	=	674 452.68
Résultat cumulé	=	810 778.56
ION D'INVECTICCEMENT		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2023	=	- 95 460.58
Résultat excédentaire de l'exercice 2022	=	191 248.62
Résultat de clôture	=	95 788.04
RAR Recettes	=	45 145.00
RAR Dépenses	=	32 388.00
Résultat clôture + RAR	=	108 545.04

Le Conseil décide des affectations suivantes :

Inscription au budget de l'exercice 2024 :

Total à inscrire en Recettes Investissement Ligne 002 = 95 788.04 Total à inscrire au compte 1068 Recettes Investissement = 246 265.00

Total à inscrire en Recettes de Fonctionnement Ligne 002 = 564 513.56

Le Président,

Jean-Jacques BARTOLI

Certifié exécutoire par Monsieur Le Président, Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/64/2624 Et de sa publication le